

COMMENT UNE ENTREPRISE PEUT DEVENIR « VÉLOPHILE » EN 8 QUESTIONS



© Méline-Marie Bugard

Chers adhérents qui prenez votre bicyclette chaque matin pour aller au turbin, êtes-vous satisfaits de l'accueil que votre entreprise réserve à votre vélo ? Est-ce qu'on valorise votre pratique vertueuse auprès de vos collègues, ou est-ce que ça s'arrête à... : « Quel courage vous avez de pédaler ! » ? Nous vous proposons ci-après une liste non exhaustive de questions qui peuvent vous aider à faire le diagnostic de la situation sur votre lieu de travail. C'est aussi et surtout des idées à donner à vos collègues, à votre responsable plan de déplacement entreprise, à votre direction, pour faire avancer plus de monde à vélo ! N'hésitez pas à nous faire part de vos expériences.

Accessibilité vélo de l'entreprise

- Quelle qualité des aménagements cyclables autour de l'entreprise ?
 - Quel niveau de fréquentation des rues/routes alentours, par les véhicules à moteur ?
- L'entreprise ne doit pas s'abriter derrière une accessibilité difficile pour ne rien proposer à ses salariés ! Non seulement il est bon d'encourager la pratique, mais il ne faut pas décourager les pratiquants.

Parking dédié aux vélos dans l'entreprise

- Est-il facile d'accès et près d'une entrée ? Est-il abrité ? Sécurisé ? Est-il équipé de râteliers ou d'appuis-vélos ?
 - Quel est le ratio entre nombre de salariés et nombre de places parkings vélo ?
- C'est primordial si on veut faire décoller la pratique cycliste. Vélo sous les intempéries, dans une cave inaccessible... : lorsque l'entreprise n'a pas son garage vélo correctement équipé, on peut être certain qu'il n'y aura jamais beaucoup de cyclistes !

Services offerts aux cyclistes

- Des douches, un vestiaire à proximité du parking
 - Une pompe
 - Une petite trousse de réparation
- Un petit plus qui montre que l'entreprise est vigilante et a le souci d'encourager la pratique cycliste. En plus ça ne coûte pas cher de proposer ces équipements !

Sensibilisation et information à l'usage du vélo

- Au moins deux « animations vélo » par an organisées par l'entreprise
- Affichage : du plan cyclable de l'agglomération, promotion d'un bon antivolt et du marquage, des bus cyclistes...

Cela fait partie de l'animation d'un PDE (Plan de Déplacement Entreprise) que de communiquer des informations autour du vélo à l'ensemble des salariés, d'organiser des événements mobilisateurs tels que la participation au défi-vélo, de proposer d'autres animations aux salariés, comme un contrôle technique de leurs vélos par exemple.

Indemnités kilométriques dans le cadre des déplacements domicile-travail effectués à vélo, ou le remboursement des frais liés à l'utilisation du vélo pour les mêmes déplacements

L'indemnité kilométrique existe en Belgique depuis 1997 (en passant à 0.20 euros/km l'indemnité fiscale pour les déplacements domicile travail effectués à vélo, il devient fiscalement plus intéressant de se déplacer en vélo qu'en voiture - 0,15 euros/km), mais elle n'est pas obligatoire pour les entreprises. Elle peut être incitative pour la pratique. De même que le remboursement des frais liés à l'utilisation d'une bicyclette (parking payant, réparation...), pratiqué par l'entreprise ANEVIA basée à Gentilly.

Formation au déplacement vélo en ville

Une telle formation peut encourager les personnes réticentes à l'usage du vélo pour leurs déplacements domicile-travail, elle peut également remettre en question certaines

habitudes des cyclistes confirmés. Place au Vélo la propose depuis quelques années déjà, Nantes Métropole soutient cette initiative en la payant à la place des entreprises.

Aide à l'achat d'un vélo ou la remise d'un kit cycliste

France Télécom, à Nantes, donne une prime de 100 euros à ses salariés s'équipant d'un vélo neuf. Salmson Wilo, entreprise lavalloise, a offert une bicyclette à 50 de ses 700 salariés. Beaucoup plus fréquemment, les entreprises, à l'instar de la Banque Postale à Nantes, remettent un kit cycliste contre la signature d'une charte cycliste.

Vélos de service dans l'entreprise ?

Depuis janvier 2009, en France, les employeurs sont obligés de prendre en charge 50% des frais d'abonnement au transport collectif ou d'abonnement à un service public de location de vélo nécessaires à leurs salariés pour effectuer les trajets domicile-travail. Nantes Métropole accorde à toute personne habitant sur son territoire une subvention de 200 euros pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf, cette aide est portée à 300 pour les salariés dont l'entreprise a un plan de mobilité. Place au Vélo et ATAO proposent divers services et formations aux entreprises afin de faciliter l'usage du vélo pour les trajets domicile-travail.

Plus d'informations sur le site internet de Place au Vélo.

Page réalisée par le club vélo entreprise de Place au Vélo